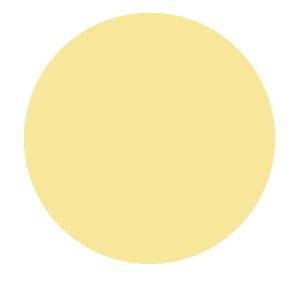


Année scolaire 2025-2026

Institut de la Providence de Wavre Primaire







Mot de la directrice

Chers parents,

Cette brochure a été pensée pour vous : pour mieux comprendre ce qui guide notre action au quotidien, pour donner du sens à nos choix pédagogiques, et pour vous associer pleinement à la vie de notre école.

À l'Institut de la Providence Primaire, nous croyons à une école accueillante, bienveillante et ambitieuse pour chaque enfant. Quelles que soient les différences de parcours, d'origine, de besoins ou de talents, notre mission est de permettre à chacun de progresser, de s'épanouir et de trouver sa place. Cela passe par l'écoute, l'exigence juste, l'entraide et la confiance partagée.

Vous êtes des partenaires essentiels dans cette aventure. Ce lien école-famille, basé sur le dialogue et le respect mutuel, est une richesse précieuse pour accompagner les enfants au mieux.

Merci pour votre confiance, votre implication, et pour ce chemin que nous continuons de parcourir ensemble.

Cordialement,

Audrey D'HONT Directrice

Table des matières

| Mot de la directrice | 02 |
|---------------------------------------|----|
| Tables des matières | 03 |
| Renseignements généraux | 04 |
| Le projet éducatif | 05 |
| Le projet pédagogique | 06 |
| Le projet d'établissement | 07 |
| Le règlement des études | 08 |
| Le règlement d'ordre intérieur | 09 |
| La charte Parents-Ecole | 14 |
| Le contrat d'objectifs | 15 |
| L'éveil aux langues et le néerlandais | 15 |
| L'équipe éducative | 15 |
| L'encadrement des élèves | 16 |
| Les projets dans l'école | 17 |
| Les partenaires au sein de l'école | 18 |
| Les partenaires extérieurs | 19 |
| Les frais et services | 20 |
| Les activités parascolaires | 21 |
| Le Pouvoir Organisateur | 22 |
| Le calendrier 2025-2026 | 23 |



Les renseignements généraux

Adresse administrative: Rue de Nivelles, 52

1300 Wavre

Situation de l'école: Rue des Fontaines (en face du n°42)

1300 Wavre

Téléphones: 010/23.31.18. (direction)

010/23.31.19. (secrétariat)

Courriel: primaire@providence-wavre.be (direction)

secretariat@providence-wavre.be (secrétariat)

Direction: Madame Audrey D'hont

Secrétaire: Madame Annick Coulson

\$2 Le projet éducatif



L'Institut de la Providence inscrit son projet éducatif dans la ligne de la Mission de l'école chrétienne (1), du projet de la Congrégation (2), et dans la ligne du projet de 1979 (3).

Comme toute école, l'Institut de la Providence entend poursuivre les objectifs généraux du système éducatif en Communauté Française de Belgique. Du début de l'école maternelle à la fin de l'enseignement secondaire:

- Il propose de développer la personnalité tout entière de l'élève, il veut éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité. Il veut l'aider à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.
- Il vise à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme.
- Il veut assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'accès à l'enseignement universitaire ou supérieur et/ou à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société.

Allant au-delà de ce projet assigné à tout l'enseignement, les membres de la communauté scolaire - pouvoir organisateur, directions, enseignants, personnel de maitrise, parents, élèves de chaque section - se rassemblent autour d'objectifs communs et se donnent les moyens d'évaluer les résultats de leur action. Leurs tâches communes impliquent une volonté de communication, de concertation et de transparence.

Fidèle aux Constitutions de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Peltre (France) qui l'a créé et le fait vivre, l'Institut de la Providence veux annoncer aux élèves d'aujourd'hui la tendresse et la miséricorde de Dieu-Providence qui s'inquiète des petits et des faibles. Il veut favoriser le goût de la vie intérieure et la rencontre personnelle et communautaire avec Jésus-Christ. Il accueille sans exclusive sociale, culturelle, intellectuelle, religieuse tous les enfants, tous les jeunes tels qu'ils sont, dans le respect de leur personnalité d'aujourd'hui et de l'espoir qu'ils représentent pour demain. Leur dire Dieu-Providence demande l'attention à chaque milieu de vie, le souci de mettre les personnes en relation et l'écoute de ceux qui sont différents par leur culture. Cette ouverture invite à porter sur le monde un regard humble, lucide et aimant.

Sans être nécessairement de la même communauté de foi, chacun est invité à respecter et partager les valeurs qui inspirent les actions de l'Institut.

- (1) Conseil Général de l'Enseignement Catholique, Mission de l'Ecole chrétienne, Bruxelles, 20 mai 1995.
- (2) Sœurs de la Providence, Projet de la Congrégation en milieu éducatif, Peltre, juillet 1995.
- (3) Projet éducatif de l'Institut de la Providence, Wavre, 1979.

22 Le projet pédagogique

e ()

L'Institut entend placer l'enfant ou le jeune au centre de ses apprentissages en le rendant acteur de ceux-ci et en leur donnant du sens. Dans cette optique, l'évaluation sera au service de l'élève : elle sera production de sens pour chacun des partenaires de la relation éducative, elle aidera à porter un regard positif sur l'autre tout en reconnaissant le droit à l'erreur dans sa phase formative. Elle sera régulatrice de l'apprentissage dont on respectera autant que possible, les rythmes différents grâce à des démarches méthodologiques basées sur la différenciation, permettant ainsi à chacun d'aller au maximum de ses possibilités.

Pour ce faire, face aux difficultés d'ordre social, relationnel et personnel rencontrées par les enfants, l'Institut veut créer des structures d'aide et des réseaux de relation en vue d'accompagner les élèves individuellement, les groupes, les classes dans les meilleures conditions. L'Institut se veut soucieux de découvrir les talents, aspirations et intérêts spécifiques des élèves en développant contacts, activités, rencontres et en favorisant une grande liberté d'expression dans un climat de confiance mutuelle et l'épanouissement de chacun.

Pour ce faire, l'Institut soutient et promeut les structures de participation où sont représentés le Pouvoir Organisateur, les directions, les enseignants, les parents et les élèves. C'est avec tous ces partenaires que l'Institut de la Providence met en place les projets d'établissement de chacune des sections - maternelle, primaire, secondaire - dans lesquels, selon la population scolaire qu'elles accueillent, selon leur environnement et selon leurs spécificités, elles mettent en œuvre les moyens propres à rencontrer son projet éducatif et pédagogique.



Le projet d'établissement





Les partenaires de la communauté éducative veulent maintenir les caractéristiques propres à l'Institut :

- Une attention particulière à l'accueil des plus faibles et des plus démunis tant au point de vue scolaire que dans la vie de tous les jours.
- Un caractère familial : les enfants sont connus par leur prénom, ils ont droit à la parole afin d'être entendu dans leurs demandes.

L'axe principal de notre projet d'établissement est l'éveil à une citoyenneté solidaire et responsable.



Nous souhaitons maintenir les projets actuels et si possible encore les améliorer :

- Nous invitons les enfants à suivre le message évangélique en tenant compte de la vie quotidienne et des évènements liturgiques de l'année.
- Préparation et participation à des temps de prière, de partage, de pardon et
- Accueil de témoins dans les classes.



Nous désirons poursuivre les objectifs généraux suivants :

- Préparer les élèves à devenir des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire et
- Promouvoir la confiance en soi, le développement de la personne de chacun des élèves et le respect mutuel.

Pour atteindre ces objectifs généraux, nous désirons maintenir :

- Les classes de plein air et de découvertes.
- Les projets menés au sein des classes.
- L'accueil de tous les enfants.
- La sensibilisation et la participation à différents projets humanitaires.
- Le suivi de l'actualité.
- L'implication des élèves dans les décisions concernant les projets au sein des classes et au sein de l'école.



Nous désirons poursuivre les objectifs suivant :

- Favoriser l'autonomie par des procédés différenciés en fonction des groupes classes (classes verticales possibles).
- Développer les aptitudes nécessaires à l'enseignement secondaire en accentuant l'esprit de recherche par l'utilisation de la BCDR (Bibliothèque Centre de Documentation et de Recherche) et de matériel numérique, en encourageant les exercices de mémorisation et de compréhension, en proposant une méthode pour la tenue des fardes.
- Favoriser l'apprentissage d'une seconde langue dès la P3 et de l'éveil aux langues en P1 et P2.
- Respecter les enfants au travers d'exigences et de persévérance: accepter le droit à l'erreur, aider et orienter dans les recherches, encourager, valoriser le goût à l'effort, donner du sens aux apprentissages.
- Reconnaitre et développer des talents personnels dans les différentes activités rencontrées au sein des groupes classes.
- Proposer une assistance aux plus petits et aux plus faibles : aide des élèves, mise en place de tutorat et de remédiation.







Le règlement des études

A. Liminaires

Conformément à l'article 78 du Décret du 24 juillet 1997 (décret Missions), le présent règlement des études définit :

- Les critères d'un travail de qualité.
- Les procédures d'évaluation et leur communication
- Les exigences générales quant au travail des élèves.

En outre, en début d'année, les titulaires de classe et les autres professeurs précisent auprès de leurs élèves le matériel qu'ils doivent posséder, les modes et critères d'évaluation.

En P1, P2 et P3, les élèves bénéficient de la gratuité (seuls les frais de natation, de temps d'accueil et des services proposés ainsi qu'un certain plafond pour les activités extrascolaires peuvent être facturés)

B. Critères d'un travail scolaire de qualité.

- Le sens des responsabilités qui se manifestera notamment par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, le goût à l'effort.
- L'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle.
- La capacité à travailler en petits groupes.
- Le respect des consignes données.
- Le soin dans la présentation des travaux.
- Le respect des échéances, des délais.
- La ponctualité.
- L'envie d'apprendre.

C. L'évaluation

Le processus d'apprentissage de l'élève est régulièrement évalué par chaque enseignant.

L'évaluation a plusieurs fonctions :

- La fonction de conseil vise à informer l'élève de la manière dont il domine les apprentissages. L'élève peut ainsi prendre conscience d'éventuelles lacunes et recevoir des conseils d'amélioration. Cette fonction de conseil est partie intégrante de la formation ; elle reconnaît le droit à l'erreur. Il s'agit d'une évaluation formative régulière.
- La fonction certificative s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant est confronté à des épreuves dont l'analyse est communiquée dans le bulletin. Si un élève n'obtient pas 50% soit en français, soit en mathématique, la réussite dépendra de la décision du conseil de classe.
- L'attribution du Certificat d'Etude de Base (CEB) est soumise à la réussite de l'épreuve externe certificative. En cas d'échec dans une des disciplines (math, français, éveil), la décision de réussite de l'année reviendra au conseil de classe.

D. Les bulletins

Les bulletins concernant les informations au sujet de ces diverses évaluations sont remis aux parents 4 fois par an.

Ils sont composés de trois parties :

Un volet consacré aux apprentissages exprimés par une cotation en points.

Un volet consacré au comportement de l'élève et de ses aptitudes face aux apprentissages exprimés.

Un troisième volet consacré aux avis, conseils formulés lors des évaluations formatives.

Les parents sont invités à chaque remise de bulletin à le signer.

E. Contact avec les parents

Les parents peuvent rencontrer la direction de l'établissement, les enseignants lors des contacts pédagogiques (réunions de début d'année ou au moment des bulletins) ou sur rendez-vous. Ces rencontres ont pour but de présenter aux parents les objectifs et les attentes de l'école, de faire le point sur l'évolution de l'élève. Des contacts avec le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) peuvent être sollicités soit par les parents, soit par les élèves. Le centre peut être contacté au n° suivant : 010/24.10.09 ou à l'adresse suivante : 22 rue Théophile Piat, 1300 Wavre.

F. Dispositions finales

Le présent règlement des études ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.



Le règlement d'ordre intérieur

Pour remplir sa triple mission (former des personnes, former en vue d'atteindre à l'accès des études supérieures, former des citoyens responsables), l'école doit organiser les conditions de vie en commun pour que chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel, que chacun y puisse faire siennes des lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société et que l'on puisse apprendre à développer des projets en groupe.

C'est pourquoi, dans une communauté de l'importance de l'Institut, il est indispensable que tous connaissent les points pratiques à respecter pour favoriser la vie ensemble dans la lignée du Projet Educatif et Pédagogique de l'Institut de la Providence.

1) Trajet:

Les élèves rejoignant l'école par leur propre moyen (pied, vélo, bus, train) arrivent à l'école dans les plus brefs délais et sans trainer en ville. Une fois entrés dans l'école, ils ne ressortent plus avant la fin de la journée de cours sauf les enfants ayant une autorisation pour sortir manger à la maison sur l'heure du midi.

2) Horaires:

Heures d'ouverture : 7h à 18h

Heures des cours:

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| 8h30 à 12h20 | 8h30 à 12h20 | 8h30 à 12h20 | 8h30 à 12h20 | 8h30 à 12h20 |
| 13h30 à 15h10 | 13h20 à 15h | | 13h30 à 15h10 | 13h30 à 15h10 |

3) Entrées et sorties :

Tous les élèves entrent et sortent par la rue des Fontaines.

Les portes de l'école s'ouvrent à 7h45 (7h pour l'Accueil Temps Libre payant). Par mesure de sécurité et pour une meilleure surveillance des enfants, nous demandons aux parents de ne pas entrer dans la cour le matin.

Avant de franchir la porte, les vélos et les trottinettes sont poussés à la main et garés à l'endroit qui leur est dévolu.

Les parents d'un enfant de 1ère année peuvent conduire leur enfant en classe à 8h30, le premier jour d'école.

Les parents entrent par la grande porte à la fin des cours et attendent leur(s) enfant(s) dans le bas de la cour (dans la zone verte) et ensuite sortent par la petite porte.

Les enfants qui peuvent quitter seuls l'école, reçoivent une carte de sortie en début d'année. Toute reproduction d'une nouvelle carte sera facturée 1€.

Si les parents doivent déposer ou venir chercher leur enfant entre 8h35 et 15h10, ils doivent s'adresser à l'accueil des secondaires (Rue de Nivelles, 52).



L'ATL et les études sont prises en charge par des personnes de l'ASBL Educ&Sport.

L'école ouvre à 7h et se ferme à 18h tous les jours. L'ATL est payant de 7h à 7h45 (forfait de 1,50€) et de 15h30 à 18h (0,028€/min) et de 12h30 à 18h le mercredi (0,028€/min). Ces tarifs seront revus en janvier 2026 lors du nouveau projet d'Accueil Temps Libre transmis à l'ONE.

Après 12h30 le mercredi et après 15h30 les autres jours, les enfants doivent avoir leur QRCode accroché à leur cartable afin d'être scanné au moment de la sortie. Si le QRCode est oublié ou perdu, l'ATL sera facturé jusque 18h. Le secrétariat peut reproduire un QRCode si la demande est faite et ce pour 1€.





5) Les activités parascolaires (frais de service) :

Les ASBL EcoleDeLangues.be et le Centre de Formation Sportive (CFS) proposent des activités le mardi et le mercredi après les cours. L'école met à disposition les locaux et transmet les informations aux parents. Toutes réservations et paiements d'activités se font auprès de ces ASBL.

6) Repas:

Plusieurs possibilités vous sont offertes :

Chaque enfant apporte ses tartines et les mangent dans sa classe.

Potage ou repas chauds : potage, plat, dessert sont cuisinés par EKILLIBRE La cuisine qui a du goût. Les menus sont communiqués aux parents et présents sur le site de l'école. La commande et le payement se font directement auprès d'EKILLIBRE via l'application APSchool. Les repas et potages ne sont donc pas à payer sur le compte de l'école et ne seront pas facturés sauf les frais de service (personnes ALE engagées).



7) Absences:

Chaque absence doit être signalée et justifiée par un parent, un médecin ou un spécialiste. Toute absence prévisible même pour une heure de cours doit toujours avoir fait l'objet d'une demande préalable (au plus tard le jour même) dans le journal de classe de l'enfant. Les visites médicales non urgentes doivent idéalement être fixées en dehors des heures de cours.

La direction se réserve le droit d'accorder ou de refuser la justification d'une absence. Les absences pour raisons familiales ou personnelles ne sont pas admises par la vérification. Le motif doit toujours être mentionné. Toute absence au cours d'une session d'examens doit être impérativement couverte par un certificat médical.

La direction est dans l'obligation de déclarer toute absence nonjustifiée (à partir de 9 demi-jours d'absences non-justifiées) à l'administration. Le cas échéant, les parents risquent de recevoir une amende du service de l'obligation scolaire.





8) Journal de classe :

Le journal de classe est un outil important de communication entre l'école et les parents. Il doit être signé tous les jours. Les pages des semainiers, de retards, de communications et les tableaux de comportement doivent être vérifiées par les parents à chaque retour de l'école. La charte du bon comportement sera signée en début d'année par tous les intervenants (enfant, titulaire, parents, direction).



9) Attitudes dans l'école :

Chaque élève doit respecter « La Charte du bon comportement » qu'il aura signée dans son journal de classe en début d'année scolaire. Seuls les adultes de l'école (enseignants, accueillants/surveillants, secrétaire et direction) sont habilités à gérer les conflits à l'intérieur de l'école. Il est vivement demandé aux parents de ne pas régler un conflit avec un autre enfant ou un autre parent lors des entrées ou sorties d'école. La direction restera disponible pour écouter les parents et pour gérer les conflits entre les enfants (et seulement les enfants) en écoutant toutes les versions afin de trouver un terrain d'entente!

10) Responsabilités :

Les élèves sont priés de laisser à la maison les objets de valeur. Exceptionnellement, une somme importante ou des objets de valeur peuvent être déposés au secrétariat ou chez la direction ou chez le titulaire de la classe dès leur arrivée. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable de la disparition des habits et effets personnels de l'élève. Il est par ailleurs vivement conseillé de marquer les effets de chaque enfant.



L'utilisation du téléphone et d'un objet connecté est interdite dans l'enceinte de l'école. Ils doivent être éteints et rangés dans le cartable. Si l'un de ces deux objets est utilisé dans l'enceinte de l'école, il sera confisqué pour une durée déterminée par la direction.

Les adultes de l'école ne peuvent pas administrer de médicaments à un enfant sauf après avoir reçu une attestation d'un médecin avec toutes les informations nécessaires pour le faire. Les enfants ne peuvent pas avoir de médicaments dans leurs cartables.

Les enfants n'afficheront pas de signes extérieurs ostentatoires d'appartenance religieuse.

Les chewing-gums, sucettes, bonbons, chips et sodas ne sont pas tolérés. A l'école, l'élève ne boira que de l'eau mise dans une gourde réutilisable.

11) Sanctions:

Le comportement de l'élève est notifié dans le journal de classe. Un tableau à cet effet est prévu pour chaque période.

Dans la mesure où un élève ne respecte pas l'un ou l'autre point de la « Charte du bon comportement », il sera soumis à une sanction selon la gravité de l'incident.

- Soit un simple avertissement et un moment de discussion avec un adulte.
- Soit un travail de réflexion ou de réparation.
- Soit une retenue d'1h ou 1h30 en dehors des heures de cours.
- Soit une exclusion de la classe avec un travail à faire à l'école.
- Soit une exclusion de la classe avec un travail à faire à domicile pendant une journée ou plus.
- Soit la non-inscription dans l'école pour l'année scolaire suivante.
- Soit l'exclusion définitive si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave.

Tout incident sera notifié dans le dossier numérique de l'élève. Les parents seront mis au courant par le journal de classe dans le tableau du comportement et éventuellement par un courrier leur étant adressé ou par un message sur Questi Parents ou encore par un appel téléphonique.





12) Publications et utilisation des réseaux sociaux ou des jeux en réseau :

Les enfants de l'école primaire n'ont pas l'âge légal d'avoir un compte Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok,... Si néanmoins, ils utilisent les réseaux sociaux et qu'ils écrivent des commentaires négatifs, des injures à l'égard des élèves ou des professeurs de l'école, y mettent des photos prises en classe ou dans l'enceinte de l'école, ils pourraient être poursuivis pour atteinte à la vie privée, cyber-harcèlement. Cela est aussi d'application pour les échanges vocaux et écrits sur les jeux en réseau ou les messageries.



13) Procédure interne de signalement et prise en charge des situations de harcèlement et de cyber-harcèlement :

- Après avoir écouté leur enfant, les parents notent et transmettent les information à la direction de l'école via mail ou Questi.
- Les informations doivent être les plus complètes possibles : dates, lieux, personnes impliquées, captures d'écran si c'est en ligne...
- Un enfant peut également se confier à un adulte de l'école qui transmettra les informations à la direction.
- La directrice et/ou le référent en bien-être écoutera, évaluera la situation et proposera des mesures.
- L'école informera les parents des actions mises en place.



14) Ventes:

Toute vente par des élèves est en principe interdite dans l'école. Les seules dérogations à ce principe, par exemple pour un but humanitaire ou de solidarité, seront accordées par la direction.

15) Activités religieuses, culturelles ou sportives :

L'inscription à l'Institut implique la participation à tous les cours y compris la natation et les activités religieuses, culturelles et pédagogiques.



16) Sécurité et assurances :

L'Institut a souscrit une police d'assurances couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers.

17) La gratuité et frais obligatoires :

Frais scolaires que l'école peut réclamer aux parents :

Trajet et accès à la piscine, activités culturelles et sportives, séjours pédagogiques avec nuitées (au coût réel). Les cars pour la piscine étant réservés avant le début de l'année scolaire, la participation financière ne peut pas être remboursée aux parents si l'enfant ne participe pas à aux cours de natation.



Frais scolaires interdits:

Papier de photocopies, caisse de classe, équipement des classes (craies, tableaux...), encadrement moniteur de natation.

De la P1 à la P3, l'école reçoit 79,43€ de subsides par enfant. L'école peut demander aux parents seulement un cartable non-garni, un plumier non-garni, une tenue de gym et de natation, une boite de mouchoirs nominative.

Les frais pour les séjours pédagogiques (au coût réel).

La charte Parents-Ecole

L'ÉCOLE ET LES PRÉSENCE À HORAIRES

Les parents s'engagent à mettre tout en

absence dès le début de la journée par un œuvre pour encourager leur enfant à être s'engagent également à prévenir toute message sur Questi, sur le mail du présent aux cours et à l'heure. Ils

secrétariat ou de la direction ou encore par téléphone.

absences injustifiées à partir de 9 demi-jours également à prendre les présences tous les jours et à transmettre à l'administration les L'équipe IPWP s'engage à permettre aux élèves de suivre les apprentissages avec ainsi qu'à noter tous les retards éventuels. assiduité et ponctualité. Elle s'engage

COLLABORATION

(réunion de rentrée, remises des bulletins...) réunions auxquelles ils seront convoqués partenaire dans les apprentissages et le Les parents s'engagent à participer aux et à s'impliquer pleinement comme

L'équipe IPWP s'engage à être disponible lors des heures scolaires, lors des moments de rencontre et à encourager les enfants à suivre les règles de vie de l'école. comportement de leur enfant.

COMMUNICATION

L'équipe IPWP s'engage à communiquer avec Les parents s'engagent à communiquer de manière respectueuse et transparente via les canaux officiels (journal de classe, les parents en respectant le devoir de Questi, mail, appel téléphonique). discrétion.

Charte

Parents - Ecole





sportives et à favoriser le goût de la vie

intérieure.

L'équipe IPWP s'engage à proposer des

activités intellectuelles, culturelles,

Les parents s'engagent à soutenir leur

SOUTIEN AUX

PROJETS

d'école liés aux apprentissages, à la culture, au sport et à la vie intérieure.

enfant dans les différents projets

VALEURS

es parents s'engagent à transmettre à leur enfant des valeurs de savoir-vivre valeurs chrétiennes chères à l'école tels L'équipe IPWP s'engage à inculquer des 'ouverture aux autres, la confiance et la telles que le respect des autres et de que le respect, le dépassement de soi, soi, la solidarité et la tolérance.

solidarité.

d'apprentissage dans

Un lieu

Primaire M M M

la confiance, la

solidarité et le respect

ATTITUDES

leur enfant à respecter la charte du bon Les parents s'engagent à encourager comportement ainsi qu'à laisser les adultes de l'école gérer les conflits

différents membres de l'école et à gérer L'équipe IPWP s'engage par l'exemple à responsables et respectueux entre les les conflits le plus rapidement possible. inculquer des comportements entre les enfants.













\$\$ Le contrat d'objectifs

De septembre 2021 à juin 2027, nos objectifs sont:

- 1) Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves en éveil.
- 2) Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique en mathématiques. *
- 3) Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique en français. *
- 4) Accroitre les indices de bien-être du climat scolaire entre les différents acteurs de l'école.
- * Pour ces deux objectifs, réduire les différences ne veut pas dire diminuer les résultats des enfants les plus favorisés mais bien augmenter les résultats des enfants qui le sont moins.

L'éveil aux langues et le néerlandais

Avec la réforme du Tronc Commun, les enfants de 1ère et 2ème primaire ont une période d'éveil aux langues par semaine. Les activités d'éveil aux langues sont données par le ou la titulaire de la classe.

Le néerlandais commence en 3ème primaire à raison de 2 périodes par semaine.

L'objectif d'un cours de néerlandais en primaire est d'éveiller l'élève à l'apprentissage d'une seconde langue: éveiller leur curiosité et susciter le plaisir du dialogue. Tout cela nous conduit évidemment à favoriser l'expression orale avant une maitrise écrite de la langue. Ce cours de langue est donné par une professeur spécialisé en néerlandais.



L'équipe éducative

- 1A: Mmes Natacha et Laurie (1/4 tps)
- 2A: M. Nicolas
- 2B-3B : Mmes Régine et Elisabeth (1/4 tps)
- 3A : Mmes Patricia et Laurie (1/4 tps)
- 4A: Mme Bradfer
- 4B: Mme Laure
- 5A: Mme Gaëlle
- 5B : Mme Laurence
- 6A: Mmes Pascale et Eugénie (1/4 tps)
- 6B: Mmes Céline et Eugénie (presque à ½ tps)

- Religion P1-P2 et 3B: Mme Elisabeth
- Religion 3A à 6B : M. Paul
- Néerlandais : Mmes Sarah et Valérie
- Education Physique : M. Clément et Mme Carolyn
- FLA-DASPA: Mmes Eugénie et Laurie
- Co-Enseignement P1-P2 : Mmes Elisabeth et Laurie
- Bibliothèque : Mme Eugénie
- Référent Numérique : M. Nicolas
- Référent Bien-être et climat scolaire : M. Paul
- Equipe Educt&Sport (accueil, surveillance et étude) :
 Mmes Dominique, Michèle, Gilone, Emeline et Anne-Marie

L'encadrement des élèves

Les enfants sont pris en charge par leur titulaire ou co-titulaire.

Les cours spéciaux sont donnés par des professeurs spécialisés :

- Religion catholique : 2 périodes/semaine
- Education physique (natation et sport) : 2 périodes/semaine. Les cours de natation se déroulent à la piscine du Blocry à Louvain-la-Neuve. Les élèves sont encadrés par les professeurs d'éducation physique et des moniteurs de natation. Ce sont des petits groupes d'environ 12 enfants par adulte. Le cours de natation est obligatoire sauf si l'enfant est sous certificat médical. Les élèves de P5 et P6, ont une période d'éducation physique en plus (Réforme du Tronc Commun).
- FLA: Français Langue d'Apprentissage: ce sont des périodes qui sont distribuées aux enfants qui ont des difficultés dans l'apprentissage de la langue française. Ils sont pris en charge en dehors de la classe ou dans la classe lors de certaines activités. Pour pouvoir bénéficier de ces périodes, les élèves doivent remplir certaines conditions comme ne pas avoir pu en bénéficier par le passé, ni avoir réussi un test de langue française.
- DASPA: Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-arrivants et Assimilés: ce sont des périodes qui sont distribuées aux enfants primoarrivants ou assimilés pour l'apprentissage de la langue française principalement. Les élèves sont pris en charge en dehors de la classe ou dans la classe lors de certaines activités. Ces élèves doivent avoir ce statut depuis moins de 2 ans et des difficultés à pratiquer la langue française pour pouvoir bénéficier de ces périodes
- Néerlandais : 2 périodes par semaine pour les élèves de la P3 à la P6.

Pendant les récréations de midi, ce sont les surveillants de l'ASBL Educ&Sport qui assurent les surveillances des enfants dans la cour de récréation.







Tout au long de l'année, nos élèves vivent une multitude d'expériences qui enrichissent leur quotidien :

- Classes de dépaysement : en P1 et P2 chaque année et en P5 et P6 une année sur deux
- Excursions et activités variées : visites culturelles, Cap'Sciences, pièces de théâtre, etc.
- Journées sportives pour se dépenser, se dépasser et s'amuser ensemble
- Pro Vélo en P5 : apprentissage de la mobilité douce en toute sécurité
- Cours de natation à la piscine du Blocry
- Cross inter-âge : un moment sportif et convivial qui rassemble toutes les années
- Moments d'écoute et de médiation entre élèves pour mieux vivre ensemble
- Conseil des délégués chaque mois : les enfants participent activement à la vie de l'école
- Bibliothèque de jeunesse flambant neuve : activités littéraires et emprunt de livres pour la maison
- Festival du livre : célébrer la lecture et la créativité
- Festivités organisées par notre Comité des fêtes (le GOS: Gentils Organisateurs Sympathiques) : des temps forts tout au long de l'année
- Cour de récréation en évolution constante, plus accueillante et adaptée aux besoins des enfants
- Tableaux interactifs dans toutes les classes et tablettes numériques pour certains ateliers d'apprentissage

Ces projets donnent du sens aux apprentissages, développent les compétences sociales et offrent à chaque enfant l'occasion de s'épanouir pleinement.

Les partenaires au sein de l'école

Conseil de Participation

Ce conseil est commun aux 2 écoles du fondamental (l'école maternelle et l'école primaire). Il est composé de parents d'élèves, d'enseignants, d'un membre du Pouvoir Organisateur, d'une employée et des 2 directrices.

Représentants des parents : les noms seront communiqués à la rentrée

Représentants des enseignants : Mesdames Gaëlle et Laurence

Représentants des employés et ouvriers : Madame Annick (secrétaire)

Représentant du PO: Madame Deprest

Directrice de l'école maternelle : Madame Bouhon Directrice de l'école primaire : Madame D'hont



Comité des fêtes

Dans notre école, le comité des fêtes se nomme le GOS (Gentils Organisateurs Sympathiques). Ce comité est composé de parents d'élèves (actuels ou anciens), d'enseignants (actuels ou anciens). C'est grâce à ce comité que nous organisons certains évènements (fêtes ou autres) dans l'école afin de nous permettre de passer de chouettes moments ensemble mais aussi de gâter nos élèves.

C'est à cette adresse mail : gos@providence-wavre-fondamental.be que vous pouvez les contacter pour soit faire partie de l'aventure, soit poser vos questions et donner vos idées.





Logopèdes indépendantes

Des logopèdes sont disponibles pour aider vos enfants ayant besoin de séances de logopédie. Ces séances se font pendant le temps scolaire ou après les cours. Les moments sont réfléchis avec les titulaires de classe afin que cela soit le plus avantageux pour l'enfant.

Pour toute demande spécifique concernant la logopédie, veuillez contacter :

• Dalia El Mohandiz: 0470/36.13.57. ou logoproda@gmail.com

• **Perrine Clotuche**: 0493/55.54.60. ou perrineclo@hotmail.com

• Valentine Pirlot: 0497/68.97.51. ou valentine.pirlot@gmail.com



ASBL Educ&Sport

C'est l'ASBL qui nous met à notre disposition les surveillants du midi, de l'Accueil Temps Libre et des études dirigées.

Pour toutes informations complémentaires :

http://www.educ-et-sport.be/ Courriel: info@educ-et-sport.be Téléphone: 081/73.70.21

Les partenaires extérieurs

Le CPMS (Centre Psycho-Médico-Social)

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent ou les intéressent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle...

Le Centre PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Le Centre PMS est composé de psychologues (conseillers et auxiliaires psychopédagogiques), d'assistants sociaux (auxiliaires sociaux), d'infirmiers (auxiliaires paramédicaux) et de logopèdes (auxiliaires logopédiques) qui travaillent en équipe.

Le Centre PMS est un service public gratuit. Il travaille en toute indépendance vis-à-vis des écoles. Le personnel est soumis au secret professionnel.

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

La connaissance approfondie du monde scolaire et de son environnement lui permet une approche pertinente des situations rencontrées par les élèves et leur famille.

Le Centre PMS développe des partenariats avec différents services, dans le respect du secret professionnel et de l'intérêt de l'élève. Ses principaux partenaires sont les personnels scolaires et les services de promotion de la santé à l'école.

CPMS de l'école primaire de la Providence :

CPMS Wavre 2 Rue Téophile Piat, 22 à 1300 Wavre ipwp@centrepms.be 010/24.10.09

Agents CPMS disponibles pour l'école primaire de la Providence :

Mme Henin (conseillère psychopédagogique) M. Langhendries (auxiliaire social)



Le PSE (service de Promotion Santé Ecole)

Le PSE libre prend en charge les élèves du Brabant Wallon pour les missions suivantes :

- Le suivi médical des élèves
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires
- La prophylaxie et le dépistage des maladie transmissibles
- La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

Centre de Santé Libre Montagne d'Aisémont 119 à 1300 Wavre wavre@pselibrebw.be 010/22.45.51





Frais obligatoires

Activités sportives et culturelles :

Ces activités font partie du projet éducatif et pédagogique de l'Institut, la participation est obligatoire. Elles sont organisées principalement par les titulaires ou les maitres spéciaux. En début d'année scolaire, vous recevez une estimation de ces frais pour l'année scolaire. Nous vous inviterons à payer ces activités via le décompte périodique (mensuel).

Les classes de dépaysement :

Les élèves de P1 et P2 partent en classe de forêt fin septembre. Vous serez invités à payer le montant sur le compte de l'école au début de l'année scolaire. Un étalement de payement peut être demandé à la direction en cas de besoin.

Frais de services

L'Accueil Temps Libre du début et de la fin de journée sont assurées par l'ASBL Educ&Sport. Le tarif est de 1,50€ la matin de 7h à 7h45 et de 0,028/min après les cours (ces montants seront revus en janvier 2026). Les horaires de cet accueil payant après les cours sont de 15h30 à 18h et de 12h30 à 18h le mercredi. Les élèves recoivent un ORCode en début d'année à attacher au cartable et ce QRCode est scanné au moment de sortir de l'école par l'accueillante. Il est important de régler dans les temps décomptes périodiques (factures) de l'école sans quoi votre enfant ne pourra plus bénéficier de ce service. Pour tout QRCode perdu ou oublié, l'ATL sera d'office facturée jusque 18h. Il est possible de reproduire un ORCode faisant la demande au secrétariat et cela sera facturé 1€ la reproduction.

Les études dirigées sont aussi assurées par l'ASBL Educ&Sport. Le tarif est de 2,20€ par heure et donc jour d'étude. Pour inscrire votre enfant, il faudra compléter un document en ligne via un QR Code avant la fin de chaque mois. Le payement ne devra plus se faire à l'avance mais ce service vous sera facturé à la fin du mois.

<u>Le repas chaud</u> est au prix de 4,80€, se réserve et se paie via l'application APSCHOOL.

<u>La soupe</u> est au prix de 0,70€ se réserve et se paie également via l'application APSCHOOL.

Frais liés au service du repas chaud et de la soupe est au prix de 0.50€/repas. Une ou deux personnes ALE sont engagées pour rendre ce service possible.

Ponctualité et aide

Nous remercions les parents d'être attentifs à payer le décompte périodique (mensuel) dès réception de celui-ci. En cas de difficultés financières, les parents concernés doivent se mettre en rapport avec la direction. Aucun problème financier des parents ne peut avoir d'incidence sur l'admission d'un élève, son maintien dans l'école ou sa scolarité.

En cas de questions concernant l'un des décomptes périodiques, merci de vous adresser au service comptabilité de l'Institut au 010/23.31.12. ou à la direction.





Ecole de Langues

<u>Cours d'Anglais et de Néerlandais</u> https://ecoledelangues.be/providence



Centre de Formation Sportive

Activités Fun de Sport

https://www.lecfs.be/pages/pour-les-ecoles/ecoles/wavre-institut-de-la-providence

| Activités | P1 à P3 | P4 à P6 | | | | | | |
|---------------|------------------------|-------------|--|--|--|--|--|--|
| Anglais | Mardi | Mardi | | | | | | |
| | 16h30-17h30 | 15h30-16h30 | | | | | | |
| Néerlandais | Mercredi | Mercredi | | | | | | |
| | 15h30-16h30 14h30-15h3 | | | | | | | |
| Activités Fun | Ma | rdi | | | | | | |
| (Sport) | 15h30 à 16h30 | | | | | | | |

Le Pouvoir Organisateur

Le Pouvoir Organisateur est l'organe responsable du fonctionnement de l'école. Il veille à développer les conditions d'un enseignement de qualité pour faire vivre un projet éducatif particulier, adapté au contexte local.

L'ASBL PO réunit une équipe de volontaires de gestion qui assure à la fois des fonctions d'organisation, de vigilance et de contrôle, de stratégie et de représentation.

Le rôle du Pouvoir Organisateur est de veiller, en collaboration avec les directions, à la bonne gestion des établissements dans tous les domaines, conformément aux règles légales ou internes. Il est aussi d'assurer la poursuite et le développement de leurs activités dans le futur.

Concrètement, le PO est aussi l'employeur des équipes qui font vivre au quotidien les établissements scolaires : les directions qui gèrent et animent les établissements, le personnel enseignant qui assure l'accueil des élèves et les activités pédagogiques ainsi que le personnel administratif et technique.

Les membres du PO de l'Institut de la Providence sont :

· Président : Jean CALOMNE

Trésorière : Sœur Anne-AndréSecrétaire : Luc LANGOUCHE

· Responsable pédagogique pour le fondamental : Michèle DEPREST

· Les Sœurs de Peltre

L'Institut de la Providence de Wavre est rattaché à la Congrégation des Sœurs de la Providence, également appelées Religieuses de la Providence dites de Saint-André, originaires de Peltre (Moselle, Metz), fondée au lendemain de la Révolution française par l'abbé Antoine Gapp. Cette communauté s'est implantée à Wavre dès 1879 à la demande des autorités religieuses locales



\$2 Le calendrier 2025-2026

| Juillet | - | ceremonie des CEB à 2 | က | 4 | 5 | 9 | 7 | 8 | 6 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 77 | 28 | man of the second | 29 |
|-------------------|---|--------------------------|---------------------|--|-------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|----------------------------|--------------|-----------|----------------------------------|-------------------------|---|------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|-------------------------|--------------|---------------------|----------------------------|--|---|---|-------------------|----|
| Juin | | des | | | | | | is the second | | | | Conseil des délégués | | | | | | CEB | CEB | | | CEB | CEB | | urnée oortive -P2-P3 | Journée Sportive P4-P5-P6 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | Cons | | sion | | | | 10000 | | | | - 200 | | | 41.00 | ol. 2, 49 | | | | |
| Mai | | | | | | | | | | 63 | | | | Ascension | | | | Provicross | | | iduelle on | Conseil des délégués | | 4 | Pentecôte | | | | | |
| Avril | | | | | | Pâques | | | al | Bulletin n°3 | | | | Conseil des délégués PHOTOS SEPIA | | | | | | | Réunion individuelle Parents sous convocation | | | | | | tes | | | |
| Mars | | | | | | | | | Début Festival du livre | | | | | | | | | | | Fin Festival du Livre | | | | | | | Portes Ouvertes + Repas festif | | | |
| Février | | Directrice | uə | séminaire | de | formation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| janv-26 | Jour de l'an | | | | | | | | | | | | | | | Conseil des délégués | | | | | | | Bulletin n°2 | | | | Réunion individuelle Parents sous convocation | | | |
| | - | 7 | က | 4 | 2 | 9 | 7 | ∞ | 6 | 10 | 7 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | |
| Décembre | | | 9 | | St Nicolas à l'école | | | | Conseil des délégués | | | Cinéma de Noël fin de journée | | | | | | | Chants de Noël 15h15 | | | | | | Noël | | | | | |
| Novembre Décembre | Toussaint | | | PHOTOS individuelles, de classe et frateries | | Conseil des délégués | Bulletin n°1 | | | | Armistice | | | | | | | Réunion individuelle Parents | | | | | | | | | | | | |
| Octobre | | Journées Pédagogiques | Out Of The Books | | | Journée pédagogique Co- | | | | | | | Conseil des délégués | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Septembre | Réunion collective parents P3-P4 18h | | | Réunion collective parents P5-P6 18h | | | | | | | | Conseil des délégués | | Balade + Bulbes | | | Semaine de la mobilité | | | | | | | Classes de forêt | P1-P2 | | Fête FWB | | | |
| 30000000 | | | | | | | | | | | | | | | Assomption | | | | | | | | | | Rentrée des classes | Réunion des parents (présence de tous les profs) 16h | | Réunion collective parents P1-P2 18h | | |
| août-25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

